



Demission pour suivre le conjoins

Par **dominique083**, le **18/09/2013 à 11:25**

Bonjour

je souhaite démissionné de mon travail(agent de nettoyage depuis 15 ans société Onet)pour suivre mon conjoins qui dois avoir un poste a responsabilité nous sommes actuellement a Toulon et le poste ce trouverait au issambre var je crois environ entre 60 km a 100 km et puis je bénéficié d une allocation de chômage merci de me répondre très urgent mail lecroqdominique@yahoo.fr (je suis aussi déléguée du personnels

Mr Dominique Lecroq

Par **moisse**, le **18/09/2013 à 11:36**

Bonjour,

Oui

La démission pour suivre le conjoint (PACS y compris) est considérée comme légitime et permet l'éligibilité aux allocations chômage.

Par contre votre employeur, société d'importance nationale, est peut-être en mesure de vous muter dans une autre agence ce qui vous permettrait de conserver emploi et ancienneté, si tel est votre souhait bien sûr.

Par **dominique083**, le **18/09/2013 à 11:38**

Monsieur ,

je vous remercie infiniment de votre réponse et en prends acte mes amitiés

Mr Dominique Lecroq

Par **moisse**, le **18/09/2013** à **16:04**

Ha ha ha je vous y prends :

Dominique et "déléguee du personnel" j'aurais parié sur une femme.

Bon courage et mes amitiés à mon tour.